



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 novembre 2011
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)

21-26 avril 2012

Exposé de position du Groupe D

Contribution initiale du Groupe D au texte de négociation de la Conférence

1. La CNUCED occupe une place particulière dans le système des Nations Unies et y joue un rôle central consistant à coordonner l'examen intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable. Depuis sa création, la CNUCED a beaucoup contribué à faire comprendre les liens entre commerce et développement. Nous estimons que, dans le cadre de son mandat, elle a largement contribué à la cause du développement et devrait continuer à le faire. À cette fin, la CNUCED doit s'adapter encore mieux aux profonds changements intervenus dans l'économie mondiale depuis près de cinquante ans, période qui a connu des schémas de développement nationaux et régionaux d'une grande diversité, ce qui a conduit à l'accentuation des différences entre les pays en développement. Nous sommes persuadés que les organismes multilatéraux qui s'occupent de questions relatives au commerce international et au développement, tels que la CNUCED, devraient tenir dûment compte de ces changements et porter davantage leur attention sur les plus défavorisés et les plus vulnérables.

2. Le Groupe D attache une grande importance à la treizième session de la Conférence en tant qu'organe directeur de la politique de la CNUCED et instance où les États membres évaluent les difficultés liées au commerce et au développement, examinent diverses lignes d'action possibles et le programme de travail des quatre années à venir. Le présent exposé de position n'a pas un caractère exhaustif, c'est une première contribution du Groupe D qui évoluera tout au long du processus de négociation. Nous espérons que le projet de document final qui sera soumis aux membres par le Président dans quelques semaines sera bien conçu, bien équilibré et tiendra compte de tous les éléments présentés au cours de la première réunion du Comité préparatoire et qu'il constituera une bonne base de négociation.

3. Le thème principal de la Conférence – «Mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et un développement équitables et durables» – est une question très pertinente qui revêt une grande importance, et la Conférence de 2012 sera une bonne occasion de débattre d'un grand nombre de difficultés complexes auxquelles nous sommes confrontés. En raison de la place spécifique de la CNUCED au sein du système des Nations Unies, les questions examinées au titre des thèmes subsidiaires de la treizième session de la Conférence relèveront toujours du mandat fondamental de la CNUCED, qui concerne le commerce, l'investissement et le développement.

4. La Conférence devrait donner des indications permettant d'orienter l'examen des difficultés et des problèmes actuels ou émergents dans l'intérêt de l'ensemble des membres. Le programme de travail futur qui sera adopté à Doha devra s'inspirer des travaux convenus à Accra lors de la douzième session. Nous espérons que la CNUCED continuera, dans le cadre de son mandat, à effectuer des recherches et des analyses et à fournir une assistance technique. Pour mettre en œuvre le document final de la Conférence de Doha, la CNUCED devrait, grâce à une utilisation efficace de ses ressources, être concrètement utile à ses membres, mais aussi être particulièrement attentive, dans ses travaux et ses activités, à ceux qui sont les plus défavorisés et les plus vulnérables.

5. Afin de garantir un travail cohérent, les activités de la CNUCED ne devraient pas faire double emploi avec celles d'autres institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales comme l'OMC, l'OCDE, le FMI ou la Banque mondiale, et devraient aller dans le même sens. Par ailleurs, la CNUCED devrait coopérer avec les organisations régionales, le secteur privé et la société civile.

6. Au cours des décennies écoulées, des changements ont eu lieu dans la région du Groupe D, ce qui a conduit à la transformation de l'économie de ces pays. Cette transformation s'est déroulée selon des modes, des rythmes et des degrés différents. Ayant constaté ces changements, l'Assemblée générale des Nations Unies¹ et le Secrétaire général de l'ONU ont réaffirmé, respectivement dans une résolution et dans un rapport², la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale. Nonobstant les progrès réalisés dans le sens de la stabilité et de la croissance, il faut bien reconnaître la nécessité de renforcer la capacité de ces pays à répondre aux difficultés qui avaient surgi concernant la conception et l'application de politiques nationales appropriées de commerce et de développement, ainsi que des instruments réglementaires correspondants, d'autres difficultés étant de participer avec profit aux flux internationaux de commerce et d'investissement, notamment dans le cadre de négociations et d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux.

7. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelait la CNUCED à continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires pour mener à bien des réformes axées sur le marché et appuyer les priorités du développement national. Étant donné le mandat qui lui incombe en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement, et compte tenu de l'Accord d'Accra et des conclusions formulées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours, la CNUCED devrait continuer à fournir un appui aux pays en transition par ses travaux d'analyse, ses conseils, la recherche de consensus et les programmes d'assistance technique, afin de remédier aux difficultés auxquelles ils se heurtent. Ces difficultés sont notamment les suivantes:

a) Le ralentissement de la croissance mondiale depuis le milieu de 2007, induit par les turbulences financières et la crise alimentaire, commence à peser sur les résultats économiques, en particulier dans les petits pays en transition les plus vulnérables. La vulnérabilité économique est étroitement liée à la faible diversification sectorielle de la production intérieure et à la forte dépendance à l'égard des exportations de quelques produits de base à faible valeur ajoutée. Pour ce qui est d'assurer une croissance économique soutenue, la grande difficulté pour ces pays consiste à favoriser la

¹ Résolution 61/210 du 6 mars 2007: «Intégration des économies en transition à l'économie mondiale».

² Rapport du Secrétaire général (A/63/256) du 8 août 2008: «Mondialisation et interdépendance: Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale».

diversification de l'économie et à faire évoluer leur production vers des activités à plus forte valeur ajoutée, réduisant ainsi leur exposition à l'instabilité des marchés mondiaux;

b) Étant donné la concentration actuelle de leur production et de leur commerce dans le secteur primaire, le problème pour certains pays en transition est de renforcer leur capacité industrielle de traitement des ressources naturelles. Parallèlement, les stratégies de développement agricole devraient viser non seulement à améliorer la productivité mais également à renforcer les activités agroalimentaires, plus particulièrement pour les pays à faible revenu ou situés dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire du Groupe D;

c) Les progrès enregistrés dans la poursuite de l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale grâce à l'investissement étranger direct (IED) ont dans bien des cas contribué à la modernisation des capacités de production intérieure. En dépit de l'augmentation des entrées d'IED dans ces pays, d'autres investissements sont nécessaires, aussi bien pour l'industrie que pour l'infrastructure de la région, afin de relancer leur capacité industrielle et de diversifier leur production et leurs exportations. Toutefois, pour attirer encore plus d'IED, certains pays en transition doivent continuer de concentrer leur action sur les réformes systémiques axées sur la relance du marché, les institutions aptes à soutenir les marchés, les systèmes juridiques et réglementaires destinés à promouvoir la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, l'état de droit, la bonne gouvernance et les services financiers;

d) Certains pays du Groupe D ont progressé dans la voie de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais plusieurs pays en transition qui sont en train de négocier leur entrée à l'OMC ont besoin d'une assistance continue de la CNUCED, en particulier pour évaluer les incidences éventuelles de cette adhésion, et établir des stratégies de négociation, des offres concernant l'accès aux marchés et une information sur le soutien à l'agriculture et toute la documentation connexe, ainsi que pour assurer la formation des administrations locales en matière de règles de la politique commerciale. Pour les membres actuels de l'OMC, en particulier ceux qui ont adhéré récemment, l'assistance pourrait porter sur des sujets tels que la marche à suivre pour porter un différend devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC et l'application des mesures antidumping;

e) Afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les économies en transition, les organisations internationales doivent soutenir les activités de promotion des exportations et des investissements dans ces pays. Grâce à son savoir-faire, la CNUCED pourrait les aider à élaborer des stratégies de promotion des exportations et des investissements;

f) Le commerce des services offre aux pays en transition d'immenses possibilités de création de revenus, de débouchés d'exportation et d'emplois. Les services contribuent à la croissance et au développement en créant une économie compétitive, en procurant de nouveaux emplois, en améliorant l'accès aux services de base et en stimulant les échanges commerciaux. Le secteur des services – ceux destinés aux entreprises et ceux qui sont offerts dans les domaines des télécommunications, de la finance, de la construction, de l'environnement et de la distribution – est l'épine dorsale d'une économie intégrée et efficace aux niveaux national, régional et mondial. Les travaux d'analyse et l'assistance technique de la CNUCED seront particulièrement utiles à cet égard;

g) Le développement des infrastructures, notamment la revitalisation des réseaux routiers et ferroviaires régionaux, revêt une importance capitale pour la modernisation des industries et le développement du commerce extérieur des pays en transition, en particulier les pays sans littoral du Groupe D. La CNUCED pourrait fournir une assistance pour mettre en œuvre des projets dans ce domaine et, en outre, faciliter la réduction des obstacles transfrontières et la mise en œuvre des accords sur les transports et des accords commerciaux.

8. Compte tenu des difficultés des pays en transition exposées ci-dessus ainsi que du thème principal et des thèmes subsidiaires convenus pour la treizième session de la Conférence, nous invitons la CNUCED à mettre l'accent, dans les quatre prochaines années, sur les domaines où elle détient un avantage comparatif et peut être particulièrement utile. Dans cet esprit, les activités futures devraient être axées sur les domaines suivants:

a) **Le rôle de l'IED dans la promotion du développement:** La CNUCED devrait continuer à mener des recherches prospectives sur les questions relatives à la contribution de l'IED et d'autres entrées de capitaux à une croissance équitable et à un développement durable, à la relation entre l'IED et les investissements nationaux; au rôle de l'IED dans différents secteurs économiques, et au lien entre l'IED et l'intégration régionale;

b) **Le rôle des politiques de la concurrence dans le développement:** Plusieurs études montrent en quoi la politique de la concurrence peut contribuer à responsabiliser les marchés et à créer un environnement favorable au commerce. À cet égard, la CNUCED devrait renforcer ses activités et continuer de mener des recherches prospectives sur les questions relatives à la politique de la concurrence, améliorer l'échange de vues sur les meilleures pratiques, et aider les pays à élaborer leur politique de la concurrence et à mener des études de suivi concernant la mise en œuvre de cette politique;

c) **Les produits de base:** La CNUCED devrait renforcer ses travaux sur la dépendance vis-à-vis des produits de base et aider les pays tributaires de ces produits à élaborer une stratégie de développement durable et équitable. Cette stratégie devrait contribuer au développement durable des secteurs de produits de base et promouvoir l'ascension dans la chaîne de valeur, l'intégration dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et soutenir les petits exploitants agricoles. La CNUCED devrait continuer à analyser les questions relatives à la transparence et à la responsabilité en matière d'investissement dans les ressources naturelles. Nous l'encourageons à promouvoir la transparence des revenus et une gestion responsable des ressources naturelles. Elle devrait poursuivre ses activités de recherche sur l'instabilité des prix des produits de base, y compris des produits alimentaires;

d) **La diversification économique et les capacités productives:** La faible diversification des secteurs de production contribue pour beaucoup à la vulnérabilité de l'économie d'un pays. À l'inverse, des activités diversifiées, reposant sur des secteurs très variés, sont déterminantes pour assurer la viabilité et réduire l'instabilité de l'économie. La CNUCED devrait aider les pays à étendre leurs marchés et à les ouvrir au commerce international sans restriction (exportations et importations) en fonction de leur niveau de développement et en conformité avec les règles de l'OMC; aider à la mise en œuvre de réformes en matière de facilitation du commerce; examiner les différentes possibilités de transformation structurelle par la diversification des exportations; analyser et promouvoir des politiques visant à améliorer les capacités productives et à favoriser les relations entre l'IED et les capacités productives locales; aider à élaborer une ligne d'action en vue de passer à une économie verte et d'utiliser des techniques à faible intensité de carbone et économes en ressources, afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables;

e) **La coopération Sud-Sud et triangulaire et l'intégration régionale:** Il est largement admis que la coopération Sud-Sud est un phénomène en pleine croissance qui vise à ouvrir de nouvelles perspectives et à partager des données d'expérience et des enseignements dans l'optique du développement socioéconomique. La coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire en tant qu'instrument de coopération Sud-Sud et moyen d'accroître l'efficacité de l'aide sont inscrites dans le Programme d'action d'Accra. La CNUCED devrait continuer d'apporter sa contribution par ses activités

d'assistance technique dans le domaine du commerce international des marchandises, des services et des produits de base. Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud, elle devrait s'attacher particulièrement à examiner le potentiel qu'offrent le commerce et l'investissement entre les pays en transition et les pays en développement, notamment les PMA, et à analyser les possibilités d'étendre ces courants commerciaux et d'IED. Elle devrait également poursuivre ses recherches concernant les effets de l'intégration régionale sur le commerce (intérieur et intrarégional) et l'investissement;

f) **Le rôle du secteur privé dans le commerce et le développement:** La mobilisation de ressources nationales et internationales est indispensable pour le développement. Le lien entre la croissance des entreprises, la compétitivité et la création d'emplois est évident. La CNUCED devrait renforcer ses activités de recherche et d'assistance technique afin de stimuler le développement des entreprises et la facilitation du commerce. Les entreprises compétitives qui sont en mesure de tirer avantage des débouchés à l'exportation et des politiques nationales visant à améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises et les investisseurs privés revêtent une importance capitale pour les économies en transition. Les recherches et le dialogue politique menés par la CNUCED dans le cadre de son mandat devraient venir étayer les efforts déployés pour offrir des services financiers utiles aux PME, aux microentreprises et aux particuliers, et contribuer à formuler et faire respecter une législation sur la concurrence.

9. La Conférence, en tant qu'organe directeur de la politique de la CNUCED et instance où les États membres procèdent à l'évaluation des questions liées au commerce et au développement, examinera les diverses options possibles et le programme de travail pour les quatre prochaines années. Ce programme devra comprendre des conseils sur la manière de s'attaquer aux problèmes actuels ou émergents dans l'intérêt des membres de la CNUCED.

10. Il importe donc de veiller à ce que la Conférence produise des résultats équilibrés qui tiennent compte des intérêts de tous les pays.
